



## PERMIS DE BRÛLAGE

PERMIS N°: \_\_\_\_\_

NOM DU REQUÉRANT : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

BRÛLAGE :

JOUR : \_\_\_\_\_ HEURE : \_\_\_\_\_ ENDROIT : \_\_\_\_\_

TYPE DE BRÛLAGE : \_\_\_\_\_

DURÉE : \_\_\_\_\_

OBJETS ET BÂTIMENTS SITUÉS À PROXIMITÉ DE L'AIRE DE FEU :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PIÈCE JOINTE AVEC PHOTO ET ADRESSE : \_\_\_\_\_

CONDITIONS À RESPECTER :

- Avoir sur les lieux du feu l'équipement nécessaire pour empêcher sa propagation en tout temps (boyaux d'arrosage ou extincteur portatif d'une capacité suffisante)
- Avoir entassées ou disposées en courtes rangées ou en tas, les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de 2 mètres; ;
- Limiter en tout temps la hauteur des flammes à 1,5 mètre;
- Assurer une surveillance du feu (au moins un adulte responsable),
- Voir à ce que les conditions imposées par ce règlement soient respectées en tout temps;
- Ne pas avoir obtenu un permis de brûlage au cours des sept (7) jours précédant, le nombre maximal de permis émis pour une même personne ou un même immeuble étant par ailleurs limité à cinq (5) pour une même année civile.
- Le permis de brûlage est sans frais. Il n'est valide que pour la date, l'heure et la durée indiquée.

FEUX INTERDITS :

LES FEUX POUVANT CONTENIR DES MATIÈRES DE PLASTIQUES, SYNTHÉTIQUES, CAOUTCHOUC OU AUTRES D'OÙ ÉMANENT UNE FUMÉE POLLUANTE DANS L'ATMOSPHÈRE, ÉGALEMENT PROHIBÉ LE FAIT DE BRÛLER OU DE PERMETTRE QUE SOIENT BRÛLÉS DES DÉCHETS, DES PALETTES DE BOIS OU DES DÉBRIS DE CONSTRUCTION OU DE DÉMOLITION.

CONDITIONS CLIMATIQUES DÉFAVORABLES :

LORSQU'IL SE PRÉSENTE DES CONDITIONS CLIMATIQUES DÉFAVORABLES AU BRÛLAGE FAISANT EN SORTIE QU'IL Y A UN RISQUE ÉLEVÉ DE PROPAGATION DU FEU, TELS UNE SÈCHERESSE, UN VENT FORT, UN VENT ORIENTÉ EN DIRECTION DE MATIÈRES INFRAMMABLES, ETC., LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE REFUSÉE ET TOUT FEU DÉJÀ AUTORISÉ DEVRA ÊTRE ÉTEINT MALGRÉ LE PERMIS PRÉALABLEMENT ÉMIS.

NUISANCES :

CONSTITUE UNE NUISANCE ET EST PROHIBÉE, LE FAIT D'ALLUMER OU DE MAINTENIR ALLUMÉ, UN FEU QUI INCOMMODE LES PERSONNES OU LE VOISINAGE PAR LE DÉGAGEMENT DE FUMÉE, DE SUE, D'ÉTINCELLES OU D'ODEUR.

Je \_\_\_\_\_, soussigné (e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis de brûlage et au règlement concernant les feux extérieurs. Le règlement prévaut sur le présent texte.

Date \_\_\_\_\_ Signature du requérant \_\_\_\_\_

Permis :  APPROUVÉ  REFUSÉ

Date \_\_\_\_\_ Signature du fonctionnaire désigné \_\_\_\_\_

PERMIS RÉVOQUÉ LE \_\_\_\_\_

MOTIFS DE RÉVOCATION \_\_\_\_\_

**LE BRÛLAGE DOIT CESSER IMMÉDIATEMENT**

Date \_\_\_\_\_ Signature du fonctionnaire désigné \_\_\_\_\_